



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2018

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 7 décembre 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Acte de cession entre la Ville et DAROPARO SARL

Acte de cession administratif par lequel la Ville acquiert de la société à responsabilité limitée DAROPARO SARL une parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « Rue Michel Lentz», n°2541/19010, place voirie, d'une contenance de 9 ca. La cession se fait à titre gratuit vu que la parcelle fait partie de la voirie de longue date et dans le but de l'intégrer dans le Domaine Public Communal, donc avec un but d'utilité publique.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Melissa Lima
Service Biens fonciers